

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2009-46 du 7 juillet 2009 portant délégation de signature  
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0930799S

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;  
Vu la procédure de gestion des services centraux de l'Etablissement français du sang FCT1 ;  
Vu la décision N n° 2009-04 du président de l'Etablissement français du sang en date du 7 juillet 2009 nommant M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur scientifique de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre TIBERGHIEU, directeur scientifique de l'Etablissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros (HT) et de certifier le service fait.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 3 août 2009.

Fait à Saint-Denis, le 7 juillet 2009.

*Le président,*  
PR. G. TOBELEM